

N° 240

# SÉNAT

2<sup>e</sup> SESSION ORDINAIRE DE 1959-1960

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 5 juillet 1960.

## PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

*autorisant la ratification de l'accord de coopération économique et technique entre la France et l'Afghanistan, signé à Caboul le 6 janvier 1959.*

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

A

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

---

(Renvoyé à la Commission des Affaires économiques et du Plan.)

---

Le Premier Ministre

Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 1960.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, le texte du projet de loi autorisant la ratification de l'accord de coopération économique et technique entre la France et l'Afghanistan, signé à Caboul le 6 janvier 1959, adopté, en première lecture, par l'Assemblée Nationale dans sa séance du 28 juin 1960.

Le Premier Ministre,

*Signé :* MICHEL DEBRÉ.

---

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (1<sup>re</sup> législ.) : 659, 716 et in-8° 131.

L'Assemblée Nationale a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

## PROJET DE LOI

### Article unique.

Est autorisée la ratification de l'accord de coopération économique et technique entre la France et l'Afghanistan, signé à Caboul le 6 janvier 1959, et ses annexes dont le texte est joint à la présente loi.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 28 juin 1960.

Le Président,

*Signé* : Jacques CHABAN-DELMAS.

---

NOTA. — Voir les documents annexés au n° 659 (Assemblée Nationale, 1<sup>re</sup> législature).